

***Olympiques
spéciaux***
Québec



Politique d'attribution des contrats et de gestion des achats

Objectif de la politique

Cette politique vise à encadrer le processus d'octroi des contrats de service et la gestion des achats au sein d'Olympiques spéciaux Québec. L'objectif principal est d'assurer que les achats soient réalisés de manière transparente, équitable et conforme aux ressources financières de l'organisation, tout en recherchant le meilleur rapport qualité-prix pour chaque transaction.

Portée

Cette politique s'applique à tous les achats ou contrats de service effectués par :

La direction générale,

Les employés d'Olympiques spéciaux Québec,

Toute personne autorisée à procéder à des achats au nom de d'Olympiques spéciaux Québec.

Application

Tous les achats et contrats doivent être réalisés en tenant compte des ressources financières d'Olympiques spéciaux Québec et doivent être inclus dans le budget annuel approuvé par le conseil d'administration.

La direction générale doit approuver toutes les dépenses. Toute dépense hors budget de plus de **25 000 \$** ou représentant plus de **1,5 % du budget annuel** doit être préalablement approuvée par le conseil d'administration.

Le principe central est d'obtenir le meilleur rapport qualité-prix, sans nécessairement privilégier systématiquement l'option la moins chère. Olympiques spéciaux Québec s'engage également à faire preuve de transparence dans l'attribution des contrats envers ses membres et la communauté.

Processus d'Achat de Biens et de Services

Achats de moins de 500 \$

Les achats représentant une dépense inférieure à **500 \$** peuvent être réalisés par la personne responsable des achats ou du projet, dans la limite du budget approuvé.

Achats entre 500 \$ et 5 000 \$

Les achats représentant une dépense comprise entre **500 \$ et 5 000 \$** doivent être autorisés par le directeur de département, en conformité avec le budget annuel approuvé.

Achats entre 5 000 \$ et 25 000 \$

Pour les achats représentant une dépense entre **5 000 \$ et 25 000 \$**, la direction générale ou la personne responsable d'un projet doit obtenir **au moins deux prix** pour s'assurer d'obtenir des offres compétitives. Ces transactions doivent être autorisées par la direction générale.

Achats entre 25 000 \$ et 50 000 \$

Les achats représentant une dépense entre **25 000 \$ et 50 000 \$** doivent faire l'objet d'un **appel d'offres sur invitation** adressé à **au moins trois fournisseurs**. Si l'invitation à trois fournisseurs n'est pas possible, la raison doit être documentée et jointe au dossier. Ces transactions doivent être approuvées par le comité d'audit.

Achats supérieurs à 50 000 \$

Les achats représentant une dépense supérieure à **50 000 \$** doivent faire l'objet d'un **appel d'offres sur invitation** auprès de **trois fournisseurs** au minimum. Si l'invitation à trois fournisseurs n'est pas possible, une justification doit être fournie et annexée au dossier. Ces transactions doivent être autorisées par le **conseil d'administration**.

Relations avec les fournisseurs

Olympiques spéciaux Québec s'efforce de maintenir des relations de qualité et durables avec ses fournisseurs. À cette fin, les personnes impliquées dans les

négociations doivent garantir une équité totale entre les fournisseurs en suivant les principes suivants :

Demande de renseignements similaires pour tous les fournisseurs,

Envoi de dossiers identiques à chaque fournisseur,

Accès à l'information identique pour tous les fournisseurs,

Négociations conduites de manière équitable et conforme aux principes de transparence.

En respectant ces principes, Olympique spéciaux Québec s'assure de maintenir des relations solides avec ses fournisseurs tout en obtenant les meilleures offres possibles du marché.

Exemptions

Une exemption à cette politique peut être accordée dans le cas de dépenses récurrentes avec des fournisseurs réguliers, à condition que les prix demeurent stables ou varient dans une fourchette raisonnable (inflation de +/- 2 %). Les raisons de l'exemption doivent être justifiées et documentées.